AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-69 944965

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

3ème supplément au bulletin N° 105 de juin 1969 — 20 Juin 1969

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU & BLACK-ROT - Les indications du bulletin précédent restent valables mais l'intervalle des traitements devra être resserré du fait des fortes précipitations, notamment du 18, dans la mesure où la floraison le permettra.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Dans l'ensemble de la Circonscription, la protection devra être assurée de façon parfaite jusqu'au 30 juin au moins.

CARPOCAPSE - Le premier traitement devra être étendu:
- entre le 24 et le 27 juin dans les régions 3, 4, 13 - 44, 50 - 61, 64, 70 - 88, 89 - 106, 110, 120 - 128 - 144 et 148
- en principe entre le 30 juin et le 3 juillet dans les régions 6, 7, 10 - 45 - 60, 66, 72 - 83, 91 - 114 et 118. Le prochain bulletin pourra éventuellement retarder ces dates si besoin est.

D'autre part dans les régions où le dernier traitementa été appliqué avant le 18 juin, il devra être renouvelé avant le 25 juin.

MINEUSE ELARGIE DES FEUILLES DU POMMIER - Dans les foyers de la région lyonnaise, appliquer un traitement contre la 2ème génération dès réception. On utilisera un produit à base d'azinphos éthyl à 70gr/hl de matière active, de phosalone à 100gr/hl de m.a., d'oléoparathion ou de parathion éthyl à 30gr/hl de m.a.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - En raison du risque important d'extension de la maladie, un traitement devra être appliqué dès après la récolte.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Le risque d'infection grave a gagné rapidement de vastes zones de la Circonscription à la faveur des orages du 10 au 16 juin et des pluies plus généralisées du 18. Un premier traitement devra être appliqué dès réception jusqu'aux altitudes suivantes:
- Drôme et Ardèche jusqu'à 800m.
- Sud-est de la Loire, Rhône et Isère jusqu'à 600m.
- Autres zones jusqu'à 450m.

On pourra adjoindre un insecticide dirigé contre le doryphore.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN - Le premier traitement dans les régions qui n'étaient pas concernées par le bulletin du 5 juin devra être exécuté 4 à 5 jours seulement après les dates fixées pour le traitement du Carpocapse.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes -Directeur-gérant:L.BOUYX

P65